



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans le département du Rhône **axe Saône**



VIGILANCE SÉCHERESSE



Éviter
de laisser couler l'eau



Prendre
des douches courtes de
4 à 5 minutes plutôt que
des bains



Limiter
les arrosages des jardins



Utiliser les appareils de
lavages à plein



Installer des équipement
économes en eau



Identifier et réparer les
fuites



Vigieau

Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr





PRÉFET
DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans le département du Rhône axe Saône



ALERTE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les pelouses, massifs fleuris,
arbres de moins de 3 ans entre **11h à
18h**, et **interdiction stricte** d'arroser
pour les autres espaces verts.
Le goutte-à-goutte pour les plantes en pots
reste autorisé sans restriction d'horaire.



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
public ou privés, naturels ou
artificiels de **11h à 18h**.



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m3 sauf
pour compléments et sauf pour les
nouvelles constructions (uniquement
chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION

de laver les véhicules sauf en
station professionnelle ET
uniquement avec le
programme ECO ou du
matériel « haute pression »*



INTERDICTION

d'arroser les potagers
domestiques de **11h à 18h**.
Le prélèvement dans les cours
d'eau et les nappes
d'accompagnement reste interdit.



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies
privées sauf impératif sanitaire ou
de sécurité des collectivités et
entreprises



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les fontaines
en circuit ouvert.

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr





**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans le département du Rhône **axe Saône**



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts, sauf
pour les arbres et arbustes de moins
de 3 ans, autorisés entre **20h et 9h**.
Le goutte-à-goutte pour les plantes en
pots reste autorisé sans restriction
d'horaire.



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
publics ou privés, naturels ou
artificiels entre **9h et 20h**.



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m3
sauf pour compléments et sauf
pour les nouvelles constructions
(uniquement chantier débuté
avant l'alerte)



INTERDICTION

de laver les véhicules sauf en
station professionnelle ET
uniquement avec le programme
ECO ou du matériel « haute
pression »*



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques
de **9h à 20 h**.
Le prélèvement dans les cours d'eau
et les nappes d'accompagnement
reste interdit.



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies privées
sauf impératif sanitaire ou de sécurité
des collectivités et entreprises



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert.

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

**Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr**





**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans le département du Rhône **axe Saône**



CRISE SÉCHERESSE



INTERDICTION

de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arroser les espaces verts
public ou privés*



INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs
publics ou privés, naturels ou
artificiels sauf exceptions*



INTERDICTION

de remplir et remettre à
niveau les piscines et
structures gonflables privées
et interdiction de vidange
dans les cours d'eau



INTERDICTION

de laver les véhicules y
compris en station de lavage.



INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques
de 9h à 20h.
Le prélèvement dans les cours d'eau
et les nappes d'accompagnement
reste interdit.



INTERDICTION

de laver les voiries ou les
voies privées sauf impératif
sanitaire ou de sécurité pour
collectivités et entreprises



INTERDICTION

de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert.

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



Vigieau

**Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr**

